

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 23 février 2007  
(convocation du 12 février 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Février Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. ROUSSET Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MERCHERZ Jean, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. JUPPE Alain à M. MARTIN Hugues	M. CORDOBA Aimé à Mme. ISTE Michèle
M. BOBET Patrick à M. MANSENCAL Alain (jusqu'à 10 h 30)	M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan (jusqu'à 10 h 00)
M. BRON J. Charles à Mme BOURRAGUE Chantal (jusqu'à 10 h 15)	Mme. DIEZ Martine à M. RESPAUD Jacques
Mme. CARTRON Françoise à M. ROUSSET Alain	Mme. DUMONT Dominique à M. JOUVE Serge
Mme. DESSERTINE Laurence à M. DUCASSOU Dominique	M. FERILLOT Michel à M. SAINTE-MARIE Michel
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard	M. GRANET Michel à M. DAVID Alain
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain (jusqu'à 10 h 45)	M JUNCA Bernard à M. DUPRAT Christophe
M. LABARDIN Michel à M. REBIERE André	M. LOTHAIRE Pierre à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques (jusqu'à 10 h 15)	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MERCIER Michel à M. GOURGUES Jean-Pierre	M. MAURIN Vincent à M. GUICHARD Max
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy	M. MILLET Thierry à M. NEUVILLE Michel
M. SEUROT Bernard à M. SOUBIRAN Claude	M. MONCASSIN Alain à Mme. FAORO Michèle
M. VALADE Jacques à M. DUCHENE Michel (jusqu'à 10 h 30)	M. MOULINIER Max à M. COUTURIER J. Louis (jusqu'à 10 h 00)
M. BANNEL Jean-Didier à M. BANAYAN Alexis	Mme PARCELIER Muriel à M. DUCASSOU Dominique (jusqu'à 10 h 00)
M. BELIN Bernard à M. BAUDRY Claude (jusqu'à 10 h 00)	M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. BENOIT Jean-Jacques à M. ANZIANI Alain	M. PONS Henri à Mme BRUNET Françoise (jusqu'à 10 h 00)
M. BREILLAT Jacques à M. BELLOC Alain	M. QUANCARD Joël à Mme. PUJO Colette
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert	M. SEGUREL Jean-Pierre à M. FELTESSE Vincent
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. BRACQ Mireille	M. TAVART Jean-Michel à M. HOURCQ Robert
M. CAZENAVE Charles à M. CASTEX Régis (jusqu'à 10 h 30)	Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. DARCHE Michelle

**LA SÉANCE EST OUVERTE**

**Marchés Publics - Travaux de renforcement du pont Saint-Jean par  
précontrainte additionnelle - Autorisation de signer le marché**

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par Délibération du 23 Juin 2006, vous décidez le lancement d'un appel d'offres en vue de la réalisation de travaux sur le Pont St Jean, consistant en la mise en œuvre d'une précontrainte additionnelle, après réalisation des pièces d'ancrage et injection des fissures, d'une dénivellation d'appui sur les piles culées et du changement des appareils d'appui sur les piles centrales ; travaux estimés par les services à 2 456 952 € HT soit 2 938 515 € TTC.

Ces travaux de mise en précontrainte additionnelle du pont Saint Jean, sont des prestations rares et délicates, pour lesquelles il existe un nombre très réduit de références, dont aucune récente. A notre connaissance, les derniers travaux similaires au niveau national ont été ceux du viaduc d'Oléron en 1998.

Il résulte de ces éléments que l'estimation des services n'a pas pu être ciblée correctement et se situe aujourd'hui dans une plage inférieure aux prix du marché.

Enfin, il convient de signaler que cette sous-estimation initiale a été aggravée par une hausse significative du prix des matériaux de base constitutif des prestations de l'appel d'offres, soit une augmentation moyenne de 12,9 % des prix de l'acier depuis juin 2005.

Compte tenu de l'ensemble de cette analyse, les propositions financières en dépassement de l'estimation, remises par les entreprises dont le dossier est conforme, n'ont pas semblé abusives.

Ceci a conduit à proposer à la Commission d'appel d'offres, un classement qui fait apparaître en première position l'offre du groupement **FREYSSINET / GTM / BTPS** pour un montant de **3 328 868€ TTC**, supérieur, donc, de 13.28% à l'estimation des services.

La procédure d'appel d'offres actuelle ayant été calée par rapport à une fenêtre d'intervention obligatoire en juillet / août 2007 pour l'injection des fissures (mois les plus chauds permettant d'obtenir le gradient thermique maximal nécessaire pour une réparation parfaite de l'ouvrage), le décalage introduit par une éventuelle période de négociation ou de relance d'une nouvelle consultation, n'aurait pu permettre de « tenir » cette fenêtre et aurait donc imposé un report d'un an des travaux.

Ce report aurait été préjudiciable à divers titres :

- d'une part en raison de l'urgence de réaliser les travaux de confortement de l'ouvrage
- d'autre part, parce qu'il impliquait, en raison de l'évolution constante des prix, une actualisation significative des offres, qui annulait les éventuels rabais obtenus au travers d'une renégociation.
- enfin, parce que les nombreux réseaux occupant le pont Saint Jean, mis en demeure de se déplacer pour permettre les travaux de confortement de l'ouvrage, ont pour certains investi des sommes très importantes pour satisfaire à nos exigences de planning. Un décalage des travaux aurait ainsi été très mal perçu et aurait pu conduire à des réclamations de leur part.

Dans ces conditions, la Commission d'appels d'offres lors de sa séance du 17 Janvier 2007, a décidé de retenir l'offre du groupement FREYSSINET / GTM / BTPS Atlantique proposée en première position.

**Nous vous demandons en conséquence, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :**

- autoriser M. le Président à signer le marché précité avec le groupement FREYSSINET / GTM / BTPS Atlantique, sur la base du montant de 2 783 335,25 € HT, soit 3 328 868 € TTC, constituant son offre de prix, telle que résultant de l'appel d'offres.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 février 2007,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
6 MARS 2007**

M. ALAIN DAVID